

Réseaux documentaires

L'INIST

par Jean-François Girardot

Du CDST à l'INIST

On ne peut expliquer la participation de l'INIST à des réseaux documentaires sans évoquer l'héritage de l'ancien CDST/CDSH ;

Il transparaît en effet dans l'aspect très particulier de ces réseaux, organisés en fonction de deux impératifs majeurs :

- Le maintien d'une structure fonctionnelle fondamentalement double :

le Centre a reçu dès sa création la double mission de signaler et de fournir la littérature scientifique aux chercheurs ; l'INIST hérite aujourd'hui ce trait qui en fait un organisme absolument original, à la fois producteur des deux plus grandes bases bibliographiques multidisciplinaires européennes, et fournisseur exhaustif de la littérature signalée.

- L'organisation des activités de production d'information dans une perspective économique de marché.

La création de l'INIST en 1988 et les conséquences de cette décision (déménagement, recrutements, restructurations fonctionnelles) cor-

respondent à une volonté de confirmer ces impératifs. On évoquera bien sûr la création de la filiale commerciale INIST-Diffusion, mais aussi la réorganisation de la chaîne de production en vue d'une efficacité maximale (recours systématique à l'automatisation et aux nouveaux supports).

Acquisitions de documents

Les activités bibliothéconomiques se sont trouvées pour l'essentiel concentrées dans le service "Gestion des documents primaires". Situé au départ de la chaîne, il s'est spécialisé dans le traitement rapide des documents pour les besoins des Bases de données et de la Fourniture de documents.

La première activité du service consiste à acquérir les documents : sur 17500 périodiques reçus, moins de 60% le sont par l'intermédiaire d'abonnements payants. Presque 25% proviennent d'échanges entretenus avec plus de 1100 partenaires (Pays de l'Est pour l'essentiel). Environ 20% des titres sont envoyés réguliè-

rement et gratuitement, pour assurer un signalement dans une base ou dans le catalogue du fonds INIST (les quelques 2500 donateurs sont surtout des organismes d'Europe de l'Ouest, parfois également des Etats-Unis).

Quant aux monographies, moins nombreuses, une mention spéciale doit être faite pour celles qui relèvent de la littérature grise française : l'INIST a mission, en tant que responsable de la collecte au niveau national, de les signaler dans la base européenne SIGLE. Outre des envois spontanés, des collectes systématiques sont conditionnées par des conventions avec certains organismes de recherche producteurs de rapports scientifiques : l'INIST fournit en échange des prestations (impression de catalogues, réalisation de microfiches, extractions de bandes, etc.).

Ces deux types de réseaux s'avèrent donc particulièrement précieux (pénétration de la littérature CNRS dans des pays peu accessibles, accès à des documents rares, économies sur les abonnements). Mais leur extension suppose le dégagement de disponibilités supplémentaires en temps de

travail de la part des bibliothécaires pour une gestion très lourde du titre à l'unité ; de la part des ingénieurs-documentalistes pour l'analyse des nouveaux envois.

Fourniture des documents

Le service "Fourniture des documents primaires" assure le maniement des documents en magasin, leur reproduction, la réception des commandes). Ce service connaît une progression annuelle de son activité d'environ 10% avec 500 à 600 000 commandes satisfaites en 1990, provenant d'environ 8000 clients (les deux tiers sont des organismes publics).

Ce service satisfait plus de 85% des commandes reçues à partir du fonds propre de l'INIST.

En cas d'impossibilité avérée, les commandes sont redirigées vers un réseau d'organismes documentaires appelés "bibliothèques de recours". Sur l'ensemble des commandes redirigées :

- un tiers aboutit aux grandes bibliothèques étrangères (principalement BLDS, TIB de Hanovre et ZB Med de Cologne) ;
- un tiers à des bibliothèques de la région parisienne, avec lesquelles le CDST avait noué des relations privilégiées ;
- un tiers parvient aux autres bibliothèques et organismes coopérants français: bibliothèques "institutionnelles" spécialisées dans le prêt (45 sections de BU, BN, Bibliothèque Sainte-Geneviève); plus de 70 autres organismes spécialisés (CEA, CEDOCAR, Centre de Neurochimie CNRS, CIE, CNET, INRIA, etc.); coopérants des bases Pascal et Francis, qui s'engagent à fournir les documents à la demande de l'INIST.

Le système des bibliothèques de recours est donc un instrument indispensable, mais générateur de nom-

breux inconvénients du système : coûts majorés (frais de gestion des dossiers, des recherches bibliographiques, de l'achat des reproductions à l'étranger) ; risque de reporter sur l'extérieur des problèmes fonctionnels internes (localisation du document) ; taux de satisfaction inférieur (autour de 60% seulement) ; enfin, lourdeur d'utilisation d'un réseau composé d'éléments très dissemblables : canaux de commandes, moyens de paiement, délais de réponse, liens contractuels, tout diffère entre ces établissements. L'INIST s'attache donc à n'y recourir qu'en cas de nécessité absolue.

Importance des réseaux pour l'INIST

L'INIST représente donc un exemple d'organisme dont l'existence serait inconcevable en l'absence de réseaux documentaires multiples :

- des réseaux très "larges" (utilisateurs des Bases, clients de la fourniture de documents) correspondant à des prestations tarifées, à l'intérieur d'une logique de type commercial. C'est ce que l'on a appelé le réseau "vertical" de l'INIST, qui est cependant loin de résumer l'ensemble des relations entre l'INIST et les autres établissements.
- des réseaux "professionnels" plus restreints en participants, mais indispensables, fondés sur l'échange de prestations et la réciprocité. On conviendra de l'intérêt de tels réseaux pour les organismes de recherche, engagés dans de nombreuses coopérations avec l'INIST : autour des bases **FRANCIS et PASCAL** à titre individuel ou en réseaux (DOGE, ECO-DOC, RESHUS), autour de bases communes (ICONDA, WTI, SIGLE), pour des réalisations conjointes, pour des échanges de références et, de plus en plus, pour des échanges de savoir-faire (par exemple en matière d'indexation assistée).

Mais il conviendrait aussi d'insister

sur l'intérêt que l'existence même de l'INIST représente pour les bibliothèques et les organismes documentaires :

- second fournisseur de documents en Europe, l'INIST offre un service global, exhaustif, multidisciplinaire, en traitant toutes les demandes émanant de tous les clients.

Ses tarifs sont de 20% inférieurs à ceux de ses concurrents étrangers. Assurant un service public, il applique des réductions "institutionnelles" (40% sur les photocopies pour le CNRS et l'Enseignement Supérieur).

- par sa place unique dans le paysage documentaire national, l'INIST constitue une instance de réflexion et de proposition : participation aux appels d'offres des Communautés Européennes, à tous les groupes de travail de la Bibliothèque De France, représentation au Conseil Supérieur des Bibliothèques.

- inéluctablement impliqué dans les différents réseaux, l'INIST a très souvent pris des initiatives bénéfiques pour tous, en matière de normalisation et d'harmonisation des échanges : collaboration dès le départ avec le Centre National du CCN dont il reste un des plus gros centres créateurs de notices ; constitution de sa base bibliographique en format UNIMARC ; travail régulier de révision des coopérations et des conventions; projet de coopération avec la BDF en tant que "pôle documentaire thématique" ; négociations avec la DBMIST et la DPDU pour la fixation des tarifs de photocopies ; initiative des négociations entre la Direction Générale du CNRS et le Centre Français du Copyright, qui ont débouché sur un accord concernant les reproductions de documents faites à l'INIST.

Toutes ces mesures représentent une aide de l'INIST aux milieux professionnels de la recherche et de la documentation, aide certes difficile à chiffrer mais néanmoins bien réelle.